



DISTRICT « ALSACE »



COMMISSION DE DISTRICT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n° 6 / 2022 – 2023

Réunion du : 21 février 2023 à Entzheim - réunion plénière-

Présidence de séance : M. BAUMANN Gérard

Présents : MM. Jantet Gérard (Secrétaire CDTIS), Dorn Pierrot, Drenntel Claude, Gross Daniel, Haenel Marc, Lefèvre Michel, Meintzer Laurent, Pasquier Alexandre, Rey Pierre.

Excusés : Bouchareb B., Hildenbrand D., Metzger G., Schoettel S.

Absents :

Assiste : Mme PFEFFER Jessica, Secrétaire DAF CDTIS.

Prochaine réunion CDTIS le mardi 28 mars 2023 à 14H30 au DAF

Le Président ouvre la séance à 14h30

Ordre du jour :

- Ouverture de la séance par le Président.
- Adoption PV 3-4-5.
- Présentation PV6.
- Point sur les dossiers FAFA.
- Point sur les dossiers de non-conformités.
- Point sur les classements terrains T4-5 modifiés par Stadium le 01/07/21.
- Point sur les accessions possible en R3 (voir D1) > courriers à faire aux clubs concernés.
- Tour de table et clôture séance.

Clôture séance : 17h45

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FEDERAUX

1.1 Confirmation de niveau de classement

Proposition de confirmation de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

1.2 Changement de niveau de classement

Proposition de confirmation de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN PELOUSE NATURELLE

2.1 Classement Initial

Proposition de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

HATTSTATT : T7.

Stade de la Lauch 2 NNI 68 123 01 02

2.2 Changement de niveau de classement

Proposition de changement de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

BENNWIHR : T5 proposé. Suite à une erreur d'écriture sur la demande de classement.

Stade du Bodenacker NNI 68 026 01 01

HUNINGUE : T3 proposé.

Stade Municipal 1 NNI 68 149 01 01

Photos du couloir jointes

2.3 Confirmation de niveau de classement

Proposition de confirmation de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

KAYSERSBERG VIGNOLE : T5 proposé.

Stade Joseph Aiolfi 1 NNI 68 162 01 01

SURBOURG : T7.

Stade Municipal 2 NNI 67 487 01 02

TURCKHEIM : T4 proposé.

Stade de la Fecht 1 NNI 68 338 01 01

2.4 Changement de dénomination :

HOHENGOEFT : T5.

Stade Municipal 1 NNI 67 208 01 01 devient Stade Maurice Schaeffer.

3. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN PELOUSE SYNTHETIQUE

3.1 Classement initial

OBERHOFFEN SUR MODER : T4 SYN.

Stade Municipal NNI 67 345 01 01

Tests in situ joints.

SOULTZ-SOUS-FORÊTS : T4 SYN.

Stade Rebmatt 2 NNI 67 474 01 02

Tests in situ joints.

Rapport initial joint.

3.2 Confirmation de niveau de classement

ORBÉY : T6 SYN.

Stade Lefébure NNI 68 249 02 01

Test in situ joints.

3.3 Changement de dénomination :

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS

4.1 Installations équipées d'un terrain en pelouse synthétique ou naturelle

ECKBOLSHEIM : T7 PN.

Stade Municipal 2 NNI 67 118 01 02

Construction de nouveaux vestiaires, plans joints.

MUNSTER : T7 Syn.

Stade du Leymel 2 NNI 68 226 01 02

Plans joints – nouvelle moquette.

MUNDOLSHEIM : T4 Syn.

Parc des Sports « Les Floralties 2 » NNI 67 309 01 02

Changement moquette, plans joints.

4.2 Installations équipées d'un arrosage intégré

5. INSTALLATIONS FUTSAL

5.1 Reclassement

COLMAR : Futsal 3.

Gymnase Barrès NNI 68 066 99 01.

5.2 Classement initial

ECLAIRAGES

1. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements fédéraux initiaux

Proposition de classement initial transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

SOULTZ-SOUS-FORÊTS : E5

Stade Rebmatt 2 NNI 67 474 01 02 Eclairage Moyen = 271 lux, Uniformité = 0.70 ; Rapport Emini/Maxi = 0.52.

1.2 Confirmation de classement

Proposition de confirmation de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS

ACHENHEIM : E6

Complexe Sportif 1 NNI 67 001 01 01 Eclairage Moyen = 166 lux, Uniformité = 0.60 ; Rapport Emini/Maxi = 0.40.

KINTZHEIM : E6

Stade Municipal 1 NNI 67 239 01 01 Eclairage Moyen = 180 lux, Uniformité = 0.65 ; Rapport Emini/Maxi = 0.43.

ORBEY : E6

Stade Lefébure NNI 68 249 02 01 Eclairage Moyen = 150 lux, Uniformité = 0.82 ; Rapport Emini/Maxi = 0.66

1.3 Changement de niveau

1.4 FUTSAL :

2. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

MONTREUX-VIEUX : E6

Stade Municipal NNI 68 214 01 01 Eclairage Moyen = 180 lux, Uniformité = 0.78 ; Rapport Emini/Maxi = 0.58

MUNSTER : E6

Stade Leymel 2 NNI 68 226 01 02 Eclairage Moyen = 185 lux, Uniformité = 0.81 ; Rapport Emini/Maxi = 0.58

SURBOURG : E7

Stade Municipal 2 NNI 67 487 01 02 Eclairage Moyen = 120 lux, Uniformité = 0.67 ; Rapport Emini/Maxi = 0.42

Gérard BAUMANN
Président CDTIS

Gérard JANTET
Secrétaire CDTIS